



Paris, le 26 novembre 2014

COMMISSION  
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

### **Avis politique**

#### **sur le plan d'investissement de 300 milliards d'euros**

- ① Vu les conclusions du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014, en particulier le paragraphe 8 ;
- ② La commission des affaires européennes du Sénat fait les observations suivantes :
- ③ Compte tenu de la diminution durable du niveau de l'investissement, tant public que privé, en Europe, elle est favorable au principe d'un plan d'investissement d'un montant de 300 milliards d'euros sur les années 2015 à 2017, annoncé par le président de la Commission européenne ; elle estime qu'un tel plan est propice à favoriser l'emploi, la croissance et la compétitivité en Europe et attend avec intérêt la présentation du détail des mesures prévue avant la fin de l'année ;
- ④ Elle demande que les nombreuses incertitudes qui continuent d'entourer les modalités de mise en œuvre du plan d'investissement soient levées le plus rapidement possible ;
- ⑤ Elle souhaite en particulier que soient clarifiées les sources de financement du plan d'investissement, dont la contribution de la Banque européenne d'investissement, et que soient précisées la part respective de l'investissement public et de l'investissement privé et celle des financements européens et des financements nationaux ;

- ⑥ Eu égard aux conséquences de la crise économique et sociale qui continue d'affecter de nombreux États membres et qui engendre une réduction drastique des dotations financières nationales aux collectivités territoriales, elle considère que l'aménagement du territoire ne doit pas être négligé et appelle dès lors à la préservation des fonds structurels alloués à la politique de cohésion qui ne doivent pas faire l'objet d'un « recyclage » des crédits déjà programmés ;
- ⑦ Elle est d'avis que la contribution éventuelle du cadre financier pluriannuel 2014-2020 au financement du plan d'investissement doit être très précisément exposée ;
- ⑧ Afin de concilier le caractère ambitieux du plan d'investissement et les contraintes budgétaires auxquelles de nombreux États membres sont soumis, elle est favorable à ce que l'investissement public puisse être utilisé pour créer un effet de levier de l'investissement privé, sans renoncer pour autant à un éventuel financement public intégral en fonction du secteur concerné et des objectifs recherchés, et que des instruments financiers innovants soient mis en œuvre à cette fin ;
- ⑨ Elle rappelle que la *task force* mise en place sous la direction de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement pour identifier les actions concrètes à engager au titre du plan d'investissement doit rendre ses conclusions pour le Conseil ECOFIN du 9 décembre 2014 au plus tard et souhaite que ces conclusions soient très précisément présentées et indiquent les délais impartis pour la réalisation des investissements ainsi ciblés ainsi que les résultats attendus ;
- ⑩ Elle forme le vœu que les travaux de la *task force* soient rapidement suivis d'une estimation financière de chacun des projets ainsi identifiés ;
- ⑪ Elle demande que les projets proposés par la *task force* contribuent effectivement à la réindustrialisation de l'Europe, présentent une dimension européenne véritable, puissent être rapidement réalisés et soient orientés vers des secteurs d'avenir, relevant y compris de l'économie de l'immatériel.